

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 29 JANVIER 2024**

Ouverture de la séance : 19 heures

Excusés :

- M. FERBOS, pouvoir à Mme QUATRESSOUS,
- Mme AUBIN, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,
- M. BODIN, pouvoir à M. de CHABANNES,
- Mme MOUILLÈRE, pouvoir à Mme CHERVIN.

Absents :

- Mme VAZ.
- M. MARTIN.

Le quorum est atteint.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès Verbal du 15 janvier 2024.

Monsieur le Maire rend compte des décisions :

- La décision du 10 janvier 2024, de conclure le marché de vérifications réglementaires pour les bâtiments et équipements de la Commune de Lapalisse avec la société DEKRA INDUSTRIAL SAS. Le marché est conclu pour une durée de 3 ans éventuellement reconductible. Le montant annuel du marché est de 2 634,00 € HT.

1/ 85^{ÈME} SEMAINE FÉDÉRALE ET INTERNATIONALE DE CYCLOTOURISME DANS LE ROANNAIS.

Monsieur Michel PAIRE présente la 85^{ème} semaine fédérale internationale de cyclotourisme qui aura lieu du 20 au 28 juillet 2024 à Roanne. 8000 personnes sont attendues à cet événement. Plusieurs circuits seront organisés sur les 7 jours et traverseront plusieurs départements, Puy de Dôme, Saône et Loire, Loire, Allier et Rhône. Lapalisse sera une étape du circuit le samedi 27 juillet 2024. Sur invitations, Messieurs les Maires de Saint-Pierre Laval, de Saint-Prix ainsi qu'un représentant de la Commune de Droiturier étaient présents (Madame le Maire d'Andelaroche était excusée) pour relayer les informations au sein de leurs communes respectives qui seront traversées lors de cet événement. Monsieur PAIRE précise que ce jour seront attendues entre 500 et 1000 personnes. L'ARL prendra en charge l'organisation de la manifestation sur Lapalisse. Il s'agira pour la Commune de communiquer sur l'événement notamment auprès des commerçants.

2/ EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES EN FAVEUR DES LOGEMENTS NEUFS PRÉSENTANT UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE ÉLEVÉE.

Monsieur le Maire explique que la délibération de la Commune de Lapalisse du 24 septembre 2018 prévoyant une exonération à 100 % de 5 ans pour les logements nouveaux économes en énergie est caduque suite à la modification de la loi de finances pour 2024. En effet, les articles relatifs aux exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties sont réécrits pour tenir compte de l'obsolescence du label BBC 2005. Le nouveau label étant relié à la notion de performance énergétique et environnementale élevée. Le Conseil Municipal valide à

l'unanimité l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée à un taux de 100 % sur 5 ans.

3/ DEMANDE DE SUBVENTION APPEL À PROJET POUR LA RENATURATION DES VILLES ET VILLAGES - AGENCE DE L'EAU LOIRE/BRETAGNE.

Monsieur le Maire explique qu'afin de financer les travaux d'aménagements de l'avenue du 8 mai 1945 et plus spécifiquement les travaux de renaturation, la Commune pourrait répondre à l'Appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Le Conseil accepte à l'unanimité de déposer un dossier sur cet Appel à projet.

4/ DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT RENATURATION

Monsieur le Maire précise que les travaux d'aménagements de l'avenue du 8 mai 1945 vont permettre la réalisation de travaux de renaturation massifs. À ce titre et afin de compléter les financements déjà existants, il sera déposé une demande de subvention au titre du Fonds Vert Renaturation. Monsieur le Maire expose qu'une étude thermique a été lancée sur le Centre-Socio-Culturel, le Cabinet d'études a préconisé des travaux d'amélioration des performances énergétiques. Le Conseil Municipal autorise le dépôt de la demande de subvention au titre du Fonds Vert Rénovations énergétiques.

5/ DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIDE AU BÂTI.

Monsieur le Maire expose que des travaux concernant la Salle des mariages ont été votés au Budget Primitif 2024. Ces travaux ont pour but d'améliorer l'acoustique de cette salle. Ces travaux peuvent être financés par le Conseil Départemental. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier.

6/ DEMANDE DE SUBVENTION DETR RÉNOVATIONS ÉNERGÉTIQUES – CSC.

Monsieur le Maire expose qu'une étude thermique a été lancée sur le Centre-Socio-Culturel, le Cabinet d'études a préconisé des travaux d'amélioration des performances énergétiques qui peuvent être prises en charge au titre du dispositif DETR Améliorations des performances énergétiques. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR Améliorations des performances énergétiques.

7/ PROCÉDURE D'ENTRETIEN DES TERRAINS D'OFFICE.

Monsieur le Maire précise que concernant les terrains des particuliers qui ne sont pas entretenus, une procédure avec exécution d'office peut être mise en œuvre. En effet, si les travaux ne sont pas réalisés après une mise en demeure, le Maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire. Cependant, il faut avancer les frais, aussi il est proposé d'autoriser ces avances de frais. Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les avances de frais.

8/ RÉVISION PLAN DE FINANCEMENT ÉCLAIRAGE PAR LE SDE POUR LA RUE DE LACHAT.

Un plan de financement sur la réfection de l'éclairage rue de Lachat a été validé par le Conseil Municipal du 15 mai 2023. Un ajout de fourniture concernant l'éclairage public est prévu, aussi le plan de financement modifié correspondant est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

9/ CINQUIÈME MARCHÉ DES PRODUCTEURS DE PAYS – LE 31 MAI 2024.

Une convention a été signée entre la Chambre d'Agriculture de l'Allier et la Communauté de Communes Pays de Lapalisse pour organiser un Marché des Producteurs de Pays à Lapalisse (5ème édition) le vendredi 31 mai 2024. Pour la bonne organisation de cette manifestation, Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit délibérer sur l'emplacement qui est prévu : Place du Général Leclerc de 18h à minuit avec une possibilité de repli salle des Vérités, parking et cour de la Maison des associations en cas de mauvais temps. Aussi le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'organisation du 5ème marché de producteurs.

10/ LABELLISATION "VILLE D'ACCUEIL DES VÉHICULES D'ÉPOQUE".

Monsieur le Maire explique que la Fédération Française des Véhicules d'Époque (FFVE) a lancé en fin d'année 2023 un nouveau programme « Ville ou village d'accueil des véhicules d'époque ». Il a pour objectif de distinguer et faire connaître les collectivités engagées dans une démarche de développement touristique, intégrant avec bienveillance des animations dédiées aux véhicules d'époque. Aussi, après avoir entendu les explications, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la Convention « Ville d'accueil des véhicules d'époque ».

11/ QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'aménagement de la Place Jean Moulin vont démarrer le 5 mars 2024. À ce titre, les camping-caristes seront invités à venir stationner sur le Champ de foire.

Gérard Bouchet précise que les travaux de la Salle Bellevue continuent d'avancer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Fait à LAPALISSE, le 30 janvier 2024
Le Maire,



Adoption du Procès-Verbal le lundi 8 avril 2024

Le Maire,

Le secrétaire de séance,


Jacques de CHABANNES


Jérôme BOUTONNAT